



SALAIRES 2011 BUDGET COMPLEMENTAIRE ?

Jusqu'à cette année, l'évolution des primes (équipes, nature du travail, indemnités de déplacement) se faisait hors politique salariale. Pour les primes d'équipes et l'allocation annuelle, l'augmentation est basée sur l'accord d'entreprise de 1982. Sur les 5 dernières années elles ont évolué en moyenne de 2,4% par an. Les primes liées à la nature du travail sont restées au point mort depuis plusieurs années. SUD est donc favorable à une remise à niveau. Il en va de même pour les indemnités de déplacement.

Les réévaluations, oui, mais elles doivent être réalisées hors politique salariale.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que si ces réévaluations se font dans le cadre de la politique salariale alors ce sera autant de moins pour les salaires. **Or le projet d'accord actuel ponctionne le budget complémentaire pour faire ces réévaluations. C'est anormal et dangereux à plus d'un titre.**

Voir au dos du tract un extrait du projet d'accord transmis le 04/02/2011.

Le budget complémentaire est un budget à part et plus particulièrement réservé au traitement de l'égalité professionnelle Femme/Homme et Seniors ainsi qu'à l'évolution des carrières.

Habituellement, ce budget représente 0,2% à 0,3% de la masse salariale. Dans le projet d'accord 2011 il est affiché à 0,25%. L'imputation de la revalorisation de toutes les primes et indemnités de déplacement revient à ne plus disposer que de 0,03% pour les non cadres.

Autre aberration, pour les cadres, l'accord ne stipule rien sur les indemnités de déplacement. . .

L'accord introduit aussi une mesure en faveur des seuls ETAM (Employé(e)s, technicien(ne)s, Agents de Maîtrise, de 2 à 4€ brut de plus en fonction du coefficient). Les ouvriers sont oubliés.

Leur stratégie est simple : Diviser Pour Mieux Régner !

La Direction essaie de nous duper. Elle fait du saupoudrage en espérant que les miettes faussement distribuées feront écran au contenu général de son accord.

La Direction continue de se prévaloir d'apporter une grande attention au traitement de l'égalité professionnelle Femme/Homme et Seniors ainsi qu'à l'évolution des carrières alors qu'elle réduit le budget pour les non cadres à 0,03% de la masse salariale !

Et pour finir, la réévaluation de l'ASTE est prise sur ce budget complémentaire. C'est l'avant dernière mesquinerie qu'elle a pu trouver !

Il y a une dernière mesquinerie. Les montants de revalorisations des primes doivent rester confidentiels jusqu'à la signature de l'accord . . . M. Amiens a sans doute oublié que les représentants syndicaux sont les porte paroles des salariés. Et pour avoir l'avis des salariés, il faut bien les informer !

Logique, non ?